Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL48_2026-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

DELIBERATION N°48/2026
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – CONSEIL MUNICIPAL – COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

L'an deux Mil vingt-six, le 10 avril, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 03 avril 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 29
Présent(e)s : 23
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 6
Absent(e)s : /
Votants : 29

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Oliver, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, M. BENDARRAZ Fathi, M. DANGÉ Roger, Mme GARNIER Katia, M. GIRAUD Paul, Mme HÉLIN Alexane, Mme LEMOINE Nathalie, Mme MAUTALENT Marie, M. PLOTEAU Fabrice, M. ROUAULT Eric, Mme SUHARD Jocelyne, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, Mme HANANE Ghizlane, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (6) :
Mme LEDUC Nolwenn donne pouvoir à Mme JOALLAND Dina
M. BOLZER Théo donne pouvoir à M. RABEAU Olivier
M. TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Mme MAUTALENT Marie
Mme STRALKOWSKI Béatrice donne pouvoir à M. PLOTEAU Fabrice
Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence
M. CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : Mme BOUTEILLER Anne

La séance est levée à 20h20

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL48_2026-DE

N°48/2026 (5.2) : Fonctionnement des assemblées – Conseil municipal – Composition du Comité Social Territorial

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Comité Social Territorial (CST), institué par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique, est l'instance principale de dialogue social au sein des collectivités territoriales.

Il est notamment compétent pour étudier les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des ressources humaines de la collectivité.

La mise en place d'un CST est obligatoire pour les collectivités employant au moins 50 agents. La collectivité compte actuellement plus de 50 agents et est donc soumise à cette obligation.

Le CST est présidé par l'autorité territoriale, représentée par le Maire, ou par son représentant désigné.

Le CST est composé :

- Des représentants de la collectivité, désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- Des représentants du personnel, élus au scrutin de liste.

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé, en fonction du nombre d'agents de la collectivité, entre 3 et 5 titulaires, accompagnés d'un nombre égal de suppléants, lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 50 et inférieur à 200.

Cette composition dépend du nombre d'agents recensés et doit respecter la parité homme/femme telle qu'elle apparaît dans les effectifs.

Pour la durée du mandat en cours, le Conseil fixe ce nombre à : 5 titulaires et 5 suppléants.

Ce nombre est fixé pour la durée du mandat au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les articles L. 251-5, L. 253-5, R. 252-30, R.252-34, R. 252-35 et R. 253-7 du Code général de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL48_2026-DE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme les désignations suivantes au Comité Social Territorial :**

Composition du Comité Social Territorial	
Représentants des collectivités	
5 Titulaires	**5 Suppléants**
LE BORGNE David	DAGORNE Jacqueline
RABEAU Olivier	TONNELIER Jean-Yves
GIRAUD Paul	SUHARD Jocelyne
JOALLAND Dina	DANGE Roger
ROGIER-GUILLEROT Matthieu	POULAIN Florence

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE * (Ille et Vilaine) *

La Secrétaire

David LE BORGNE

Anne BOUTEILLER

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL48_2026-DE